

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 4 février 2010**

**Présents** : Mmes Sonia KOENIG, Marylène OUDIN, Evelyne VALENTIN, MM. Joël AESBACH, Gérald INNS, Jean-Paul BRIGNOLI, Franck GEHIN et Thierry GIGNON

**Excusé** : M. Michel CONROY

**Secrétaire de séance** : Mme Evelyne VALENTIN

**Convocation du 29 janvier 2010**

**1) Approbation du compte rendu du 13 novembre 2009**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2) Voeux 2010**

M. Le maire présente à l'assemblée toutes les cartes de voeux reçues ou envoyées à -ou par- la collectivité.

**3) Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts au cours de l'année 2009**

Le conseil municipal autorise l'engagement de cette dépense qui représente un montant de 1700 €.

**4) Subventions 2010 actées pour les associations**

Le Conseil municipal décide d'allouer des subventions pour un montant global de 6260 € aux associations suivantes :

Aides	UDSPM Oeuvres des pupilles
Anciens combattants d'Omey-Pogny	ACPA
Anciens combattants du canton de Marson	Amis de nos Eglises
FNACA	Foyer CES Jean Moulin
Déportés d'Auschwitz	ADMR
Scléroses en plaque	Ecole de Musique intercommunale Marnaise
Secours populaire	Amicale des Sapeurs Pompiers d'Omey (2 absentions (car pompiers sur la commune)
Resto du Coeur	CCL
Pupilles de l'école publiques	Bleuets
Comité Alexis Danan	Ecole du cirque de Pogny

Toutefois, avant le vote des prochaines subventions (pour 2011), le Conseil municipal décide qu'un courrier soit adressé à chacune des associations pour leur demander un compte rendu d'activités et un bilan comptable 2010. Les associations qui ne répondront pas ne verront pas leurs subventions reconduites en 2011.

**5) Rapport du commissaire enquêteur, captage d'eau**

Ce rapport est consultable en mairie. Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation de celui-ci.

**6) Vide grenier du 25/4/2010**

M. Le Maire signale que l'occupation du domaine public peut être soit gratuite, soit faire l'objet d'une redevance. Le conseil municipal décide à l'unanimité que l'occupation du domaine public le 24 avril 2010 sera gratuite.

